

J'atteste avoir pris connaissance des règles suivantes :

Les parents ou l'adulte responsable d'un enfant mineur, sont tenus de l'accompagner jusqu'en salle de cours, de s'assurer de la présence du professeur et de vérifier qu'il n'y a pas de changement dans l'horaire ou le déroulement initialement prévus. Dans la mesure où le cours fait partie d'un programme, les élèves doivent arriver à l'heure prévue afin de ne pas pénaliser les autres.

Les professeurs ne sont pas tenus de remplacer les cours où l'élève est absent, quelle qu'en soit la cause. En cas d'arrêt maladie d'un professeur, le remboursement n'aura lieu qu'à partir du 3ème cours. L'école s'engage contractuellement vis à vis des professeurs sur la base des inscriptions de l'année scolaire. En conséquence la présente adhésion constitue un engagement financier irrévocable pour la durée de l'année scolaire sauf en cas de force majeure*.

L'école de musique dégage toute responsabilité en cas d'accident survenant aux élèves en dehors des horaires et des salles de cours.

Par convention, l'école bénéficie de la part de la Municipalité de Craponne d'une mise à disposition gratuite de l'Espace Musical et de subventions diverses. En contrepartie l'école s'engage à participer à l'animation du village par l'organisation de manifestations et de concerts. Par ailleurs, les subventions du Conseil général sont elles-mêmes fonction des subventions municipales et de la pratique instrumentale et chorale d'ensemble. Par la présente adhésion je m'engage à participer aux manifestations et concerts qui seront proposés par l'école.

Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance responsabilité civile me couvrant / couvrant mon (mes) enfant (s) / couvrant l' (les) enfant (s) dont j'ai la charge et m'engage à la présenter sur simple demande.

CESSION DROIT A L'IMAGE

J'autorise

Je n'autorise pas

L'école de musique de Craponne à fixer, reproduire, diffuser et exploiter l'image de mon enfant, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens actuels ou à venir, notamment sur les outils de communications et tous services en ligne et sur tous réseaux.

**Étant identifiés comme cas de force majeure : décès, chômage, maladie longue durée.*

Fait à Craponne le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »